



Affiché le 08/04/2025

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Communauté de Communes du Pays des Paillons

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 03 avril 2025

OBJET : Attribution du marché « Maintenance équipements Chauffage, Ventilation et Climatisation » - n° 2025-01

Décision n° 25 04 03

Etaient présents : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Michel Calmet et Madame Monique Giraud-Lazzari

Absents : Monsieur Jean-Marc Rancurel, Madame Christine Beille-Tourscher et Monsieur Noël Albin.

Rapporteur : Monsieur Cyril PIAZZA

Vu le Code de la Commande Publique, notamment en son article R. 2123-1,1°,

Considérant la délibération du Conseil Communautaire n° 24 12 06 en date du 05 décembre 2024 détaillant les délégations partielles du Conseil communautaire au bureau,

Considérant le lancement de la consultation relative à la maintenance des équipements de chauffage, ventilation et climatisation n° 2025-01 en date du 04 février 2025,

Considérant qu'il s'agit d'un marché de service à bons de commande passé en procédure adaptée sans minimum et avec un maximum annuel de 55 000 € HT sur 1 an renouvelable 3 fois,

Considérant les conclusions de l'examen des offres reçues au regard des critères de jugement indiqués dans le règlement de la consultation de cette procédure,

Le Bureau, vu sa délégation, après en avoir délibéré,

- Décide d'attribuer le marché de maintenance des équipements de chauffage, ventilation et climatisation n° 2025-01 à l'entreprise CMT Services (Aix-en-Provence)

- Autorise le Président à accomplir toutes les formalités et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

AR Prefecture

006-240600593-20250403-B250403-DE
Reçu le 08/04/2025

Décision n° 25 04 03

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de présents : 7

Nombre de votants : 7

Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Michel Calmet et Madame Monique Giraud-Lazzari

Contre : /

Abstention : /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

**LE PRÉSIDENT
C. PIAZZA**

